

Pour se rendre au désir exprimé par un grand nombre de personnes, et en vue de maintenir la réputation d'hospitalité que notre cité s'est justement acquise en accueillant avec honneur les personnages éminents qui mettent pied à terre à Québec, j'invite les citoyens à aider, par tous les moyens en leur pouvoir, à faire à l'illustre envoyé du Souverain Pontife une réception aussi éclatante que possible.

EN CONSÉQUENCE, je prie respectueusement les citoyens de se porter en aussi grand nombre que possible au devant de l'illustre voyageur à la Terrasse Dufferin, où des adresses de bienvenue lui seront présentées par Monseigneur l'Archevêque et par le Maire.

J'engage les citoyens à décorer leurs places d'affaires et leurs résidences, surtout sur les rues par lesquelles devra passer le cortège.

ET AFIN DE PERMETTRE A TOUS de prendre part à cette manifestation de respect, je prie tous les citoyens de considérer et d'observer l'après-midi du JEUDI, 1^{er} SEPTEMBRE prochain, comme un demi-congé consacré à une fête et à des réjouissances publiques.

ET JE PRIE TOUS LES PATRONS, CHEFS D'ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS OU DE COMMERCE ET AUTRES, de donner un demi-congé à leurs employés, pour permettre au plus grand nombre possible de prendre part à cette démonstration.

L'Empress of Ireland, qui amène l'illustre voyageur, est attendu à Québec à bonne heure, dans l'après-midi du JEUDI, 1^{er} SEPTEMBRE.

Par ordre.

Nap. DROUIN,
Maire.

H.-J.-J.-B. CHOUINARD,

Greffier de la Cité.

La messe en voyage

Depuis le 9 décembre 1895, les règles qui concernent la messe dans une église étrangère, et qui autrefois étaient fort difficiles à retenir, sont devenues d'une grande simplicité. Il sera utile de les rappeler ici brièvement.